

## **Commune de Bonneuil-Matours**

### **Conseil municipal du 26 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés en séance ordinaire à la Salle Festive de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur BONNARD Franck, Maire.

Présents : BONNARD Franck, MMES BARREAU Isabelle, BRISSIAUD Julie, DASSENS Audrey, DUBOST Gwenaëlle, ELIA Candie, FERRIER Christelle, LESREL Claire, MARTEAU Laurence, TETE Florence, MM BERTAUD Claude, BLANCHARD Jean-François, BLIN Laurent, BLOT Stéphane, BOUIN Serge, DUPLEIX Gérard, FOURNEL Pierre, PELLETIER Claudy

Excusé ayant donné pouvoir : BAUDIN Cédric donne pouvoir à Claire LESREL

Secrétaire de séance : BLIN Laurent

Nombre de membres en exercice : 19 - Nombre de présents : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

#### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2021
- Reconduction d'une ligne de trésorerie
- Création d'un poste d'agent technique polyvalent en CUI-CAE dans le cadre du Parcours Emploi Compétences
- Marché public de maintenance des systèmes de chauffage et de ventilation des bâtiments de la commune
- Demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre d'ACTIV 3
- Demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut
- Exonération des loyers pour les commerces fermés en avril et mai en raison du confinement
- Exonération des droits de terrasse pour les commerçants sédentaires en avril et mai en raison du confinement
- Transfert de la compétence PLU Intercommunal à la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut

**Délibération n° 2021043 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2021**

Monsieur le Maire rappelle les points étudiés lors de la séance du 28 avril 2021 et propose d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 avril 2021.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	19	19		

**Délibération n° 2021044 : RECONDUCTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie souscrite par la commune, arrivant à échéance le 26 mai 2021.

Cette ligne de trésorerie permet d'assurer la continuité du service public en permettant le paiement des dépenses de la collectivité dans l'attente de la perception des recettes (dotations, subventions, impôts et taxes, produits des services) qui est lissée sur l'année.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la proposition la reconduction de la ligne de trésorerie de la collectivité en acceptant la proposition du Crédit Mutuel aux conditions suivantes, et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier :

- Montant : 300 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge 0,80 % (floor absolu 0%)
- Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois.
- Commission d'engagement : 300,00 €
- Commission de non utilisation : 0.10 %
- Remboursement de la ligne : selon disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	19	19		

**Délibération n° 2021045 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE  
POLYVALENT EN CUI-CAE DANS LE CADRE DU PARCOURS EMPLOI  
COMPETENCES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE a été recruté le 28 avril 2021 au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée a été conclu pour une période d'un an à compter du 28 avril 2021 (9 mois minimum, 12 mois maximum - renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'agent technique polyvalent à temps partiel à raison de 20 heures / semaine (20 heures minimum) pour une durée d'un an.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	19	19		

**Délibération n° 2021046 : MARCHE PUBLIC DE MAINTENANCE DES SYTEMES DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DES BATIMENTS DE LA COMMUNE**

Madame LESREL informe le conseil municipal que la maintenance des systèmes de chauffage et de ventilation des bâtiments de la commune est assurée par une multiplicité d'intervenants.

Dans l'optique de simplifier le suivi de cette maintenance ainsi que d'en rationaliser les coûts, une consultation a été lancée auprès des divers opérateurs économiques concernés en vue de conclure un marché de maintenance global pour l'ensemble des bâtiments.

Le règlement de la consultation du marché susmentionné est annexé à la présente délibération. La date limite de dépôt des offres par les entreprises est fixée au 11 juin 2021.

Suite à l'attribution du marché, les contrats en cours avec les différents prestataires concernés pourront être dénoncés afin que le présent marché s'y substitue.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'attribution du marché de maintenance des systèmes de chauffage et de ventilation et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de ce marché

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	19	19		

**Délibération n° 2021047 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA VIENNE AU TITRE DU DISPOSITIF ACTIV 3**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vue de pouvoir concrétiser le projet de production de repas au sein du restaurant scolaire de la commune, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel de cuisine : matériel de cuisson, de stockage froid, petit matériel divers, hotte d'extraction.

Après mise en concurrence des différents acteurs du secteur, le montant total de ces acquisitions à effectuer est porté à 43 233 € HT. Les devis détaillant les différentes acquisitions à effectuer sont annexés à la présente délibération.

En vue de financer la réalisation de ces acquisitions, il est envisagé de demander un soutien au Département de la Vienne au titre du dispositif ACTIV 3. Un courrier président du Conseil Départemental de la Vienne est venu signifier à la commune que le montant total d'aide mobilisable cette année s'élève à 26 100 €, dont une partie est déjà affecté au subventionnement de travaux de voirie de la commune.

Le plan de financement, conforme à la règle de financement des projets communaux dans la limite supérieure de 80 % de subventions, est donc le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
COLLECTIVITE	MONTANT HT	POURCENTAGE
BONNEUIL -MATOURS	12 885,05 €	30%
GRAND CHATELLERAULT	29 000,95 €	67%
<b>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</b>	<b>1 347,00 €</b>	<b>3%</b>
TOTAL	43 233,00 €	100%

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser monsieur le Maire à demander une subvention de 1 347 € auprès du département de la Vienne dans le cadre du dispositif ACTIV 3 afin de financer les acquisitions de matériel détaillés dans la présente délibération
- Autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		19	19	

**Délibération n° 2021048 : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS  
AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND  
CHATELLERAULT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vue de pouvoir concrétiser le projet de production de repas au sein du restaurant scolaire de la commune, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel de cuisine : matériel de cuisson, de stockage froid, petit matériel divers, hotte d'extraction.

Après mise en concurrence des différents acteurs du secteur, le montant total de ces acquisitions à effectuer est porté à 43 233 € HT. Les devis détaillant les différentes acquisitions à effectuer sont annexés à la présente délibération.

En vue de financer la réalisation de ces acquisitions, il est envisagé de demander un soutien à la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault via ses fonds de concours. Un courrier président de Grand Châtellerault est venu signifier à la commune que le montant total du fonds de concours attribué à Bonneuil-Matours pour 2021 s'élève à 29 000.95 €.

Le plan de financement, conforme à la règle de financement des projets communaux dans la limite supérieure de 80 % de subventions, est donc le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
COLLECTIVITE	MONTANT HT	POURCENTAGE
BONNEUIL -MATOURS	12 885,05 €	30%
<b>GRAND CHATELLERAULT</b>	<b>29 000,95 €</b>	<b>67%</b>
DEPARTEMENT DE LA VIENNE	1 347,00 €	3%
TOTAL	43 233,00 €	100%

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser monsieur le Maire à demander une subvention de 29 000.95 € auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault afin de financer les acquisitions de matériel détaillés dans la présente délibération
- Autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		19	19	

**Délibération n° 2021049 : EXONERATION DES LOYERS POUR LES COMMERCES  
FERMES EN AVRIL ET MAI EN RAISON DU CONFINEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs commerçants de la commune, locataires de bâtiments de la commune en vue d'exercer leur activité, ont dû fermer leur commerce du 4 avril 2021 au 18 mai 2021 en raison de la crise sanitaire actuelle.

Ces derniers, en raison des difficultés économiques que cela engendre, ont formulé une demande en vue de l'exonération du paiement de leur loyer durant cette période, car ils n'ont pas pu exercer leur activité.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'exonération des loyers des commerçants locataires de bâtiments communaux pour leur activité, durant la période allant du 4 avril 2021 au 18 mai 2021.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	19	19		

**Délibération n° 2021050 : EXONERATION DES DROITS DE TERRASSE POUR LES  
COMMERCANTS SEDENTAIRES EN RAISON DU CONFINEMENT**

Considérant les difficultés rencontrées par les acteurs économiques sur le territoire communal pendant la crise sanitaire actuelle, et notamment l'impossibilité pour la plupart des commerçants d'installer une terrasse en vue de leur activité commerciale.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'exonération des droits de terrasse et d'occupation du domaine public au titre de l'année 2021 pour commerçants bonnimatois.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	19	19		

**2021 – 051 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU  
INTERCOMMUNAL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND  
CHATELLERAULT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article 136 de la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, le législateur a prévu que le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, serait transférée automatiquement à l'établissement public intercommunal dont fait partie la commune. Si 25% des communes représentant au moins 20% des communes de l'EPCI s'opposent de nouveau à ce transfert automatique de compétences, il n'aura pas lieu.

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a missionné un cabinet d'urbanisme pour présenter ce contexte législatif aux communes membres afin qu'elles puissent valablement délibérer si elles le souhaitent. Une réunion de présentation s'est tenue lundi 17 mai 2021 à destination des membres du conseil municipal de la commune afin d'apporter les informations relatives à ce contexte.

Le document de synthèse de cette présentation a été mis à disposition du conseil municipal en amont de la présente réunion afin que chaque élu puisse en prendre connaissance.

Après avoir débattu du potentiel transfert de la compétence PLU intercommunal à la communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut, l'ensemble des élus se prononce en défaveur de ce transfert, et souhaite manifester son opposition.

Ainsi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal propose au conseil municipal d'approuver la présente délibération afin de manifester l'opposition de la commune de Bonneuil-Matours au transfert de la compétence PLU intercommunal à la communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut.

VOTE	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	19	19		

### **Questions diverses :**

Gwenaëlle DUBOST présente des évènements culturels à venir :

31 mai installation d'un chapiteau pendant 15 jours à côté du court de tennis et du terrain de foot (pas d'animaux, compagnie de cirque contemporaine, devait avoir lieu en novembre mais a été reporté).

L'idée est de proposer des ateliers cirque pour les écoles, et de diffuser des spectacles de la compagnie.

Un spectacle jeune public ne peut pas être diffusé sur le temps scolaire car le protocole éducation nationale s'oppose au protocole national. Pas possible de faire 11 représentations afin d'éviter le brassage.

Annulation scolaire mais le spectacle sera joué à 19h le jeudi 10 juin gratuitement. 500 places.

Le 11 juin spectacle tout public également.

Cirque professionnel le samedi.

Tout est gratuit.

Monsieur le Maire appelle à la mobilisation citoyenne en vue des élections à venir.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 20h14.